

Ressources et emplois de la PEEC

Données provisoires 2014

L'ESSENTIEL

La présente note analyse les **données provisoires de l'exercice 2014** relatives aux principaux agrégats représentatifs des ressources et emplois des CIL (Comités Interprofessionnels du Logement). Selon les données déclarées par ceux-ci, **les ressources croissent en 2014 de 17,4% et les emplois de 15,0%, ce qui conduit à un solde ressources-emplois positif de 141,3 millions d'euros**. Le montant observé du **financement des personnes physiques est supérieur de 124,3 millions d'euros à la limite supérieure du « décret-enveloppes »** pour 2014. Concernant le **financement des personnes morales pour la même année, il s'inscrit dans les limites prévues par le « décret-enveloppes »**. Il en est de même pour le **financement des politiques nationales qui consomme 39,3% des ressources, avec un montant de 900 millions d'euros pour l'ANRU, 300 millions d'euros pour le FNAL et 200 millions d'euros pour l'AFL.**

Malgré un solde net des flux reçus et versés sous forme de subventions déficitaire de 119,5 millions d'euros sur l'exercice 2014, la trésorerie globale nette des associés collecteurs croît de 18,3% par rapport à 2013 et s'élève à 858,6 millions d'euros en 2014.

1	DESCRIPTION DES DONNÉES.....	2
2	LA P(S)EEC : PEEC ET PSEEC.....	2
2.1	Synthèse P(S)EEC.....	2
2.2	Les ressources P(S)EEC hors cessions d'actifs..	4
2.2.1	Synthèse des ressources.....	4
2.2.2	La P(S)EEC nette reçue.....	4
2.2.3	Les retours de prêts.....	5
2.2.4	Les ressources d'emprunts nettes.....	7
2.3	Les emplois P(S)EEC.....	7
2.3.1	Synthèse des emplois.....	7
2.3.2	Les personnes morales.....	8
2.3.3	Les personnes physiques.....	10
2.3.4	Les politiques nationales.....	11
3	LA PEAEC : « PEEC AGRICOLE ».....	11
3.1	Les ressources PEAEC.....	11
3.2	Les emplois PEAEC.....	12
4	LA TRÉSORERIE.....	12
5	ANNEXE : SYNTHÈSE DES FLUX DE RESSOURCES ET D'EMPLOIS PEEC ET PSEEC DES CIL DE 2012 À 2014.....	14

✓ *Les articles L.313-3, R.313-12 à R.313-20-3 et R.313-29-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) définissent les règles d'utilisation des fonds issus de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) et de la PSEEC (Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction). Pour les catégories d'emplois de la PEEC définies par l'article L.313-3 suscitée, le décret d'application n°2012-353 modifié, dit « décret-enveloppes », du 12 mars 2012 détermine pour les années 2012, 2013 et 2014 les enveloppes minimales et maximales d'engagements possibles.*

1 DESCRIPTION DES DONNÉES

Les données analysées dans ce document proviennent :

- ▶ des recueils de données de l'ANCOLS¹ pour les exercices 2012 à 2014. Elles concernent les collecteurs associés de l'UESL et portent sur les données définitives pour les exercices 2012² et 2013 et provisoires pour l'exercice 2014. Les collecteurs actifs à la date de rédaction de la présente note sont au nombre de 20 CIL ;
- ▶ pour les chiffres de l'exercice 2014 relatifs au financement des politiques nationales, des hypothèses de réalisation formalisées par l'ANCOLS en lieu et place des comptes annuels de l'UESL (Union d'Économie Sociale pour le Logement) indisponibles à la date de préparation de la présente note.

L'analyse des premières tendances pour l'année 2014 développée ci-après concerne dans un premier temps les fonds issus de la PEEC et de la PSEEC, puis ceux issus de la « PEEC agricole ». Les agrégats analysés ne recouvrent pas l'exhaustivité des emplois et des ressources, mais portent sur leurs principales composantes et excluent les flux de gestion courante ainsi que quelques éléments accessoires et/ou fortement impactés par les opérations d'inventaire. Les données traduisent des flux effectifs de ressources et d'emplois³ pour les années observées et ne prennent pas en compte les engagements hors bilan. Sauf indication contraire, elles sont exprimées en millions d'euros.

2 LA P(S)EEC : PEEC ET PSEEC

2.1 SYNTHÈSE P(S)EEC

La **synthèse des principaux flux de ressources et d'emplois de la P(S)EEC⁴** sur la période 2012-2014 met en évidence **un solde ressources-emplois excédentaire de 141,3 millions d'euros en 2014**, sachant que ce solde était excédentaire de 53,1 millions d'euros en 2013 et de 310,2 millions d'euros en 2012 comme le montre le Graphique 1 (page 3). En 2014, les ressources ont progressé de 17,4% grâce à la mobilisation de l'emprunt CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) sur l'exercice. Sans tenir compte de l'impact de l'emprunt, elles auraient connu une baisse de 1,8% sur l'année (voir en annexe, page 14). Quant aux emplois, ils confirment la dynamique haussière observée en 2013 avec une augmentation de 15,0% pour 2014.

Si **l'on se limite aux seuls ressources et emplois sous forme de subventions** (voir Tableau 1, page 3), le **solde reste déficitaire en 2014. Il est négatif de 119,5 millions d'euros en 2014** alors qu'il était négatif de 88,6

¹ L'ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social) est née au 1^{er} janvier 2015 de la fusion entre l'ANPEEC (Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) et la MILOS (Mission interministérielle d'inspection du logement social). Dans la présente note, la référence à l'ANCOLS vaut aussi bien pour les données recueillies sur l'année 2015 par l'ANCOLS elle-même que pour les données recueillies par l'ANPEEC jusqu'en 2014.

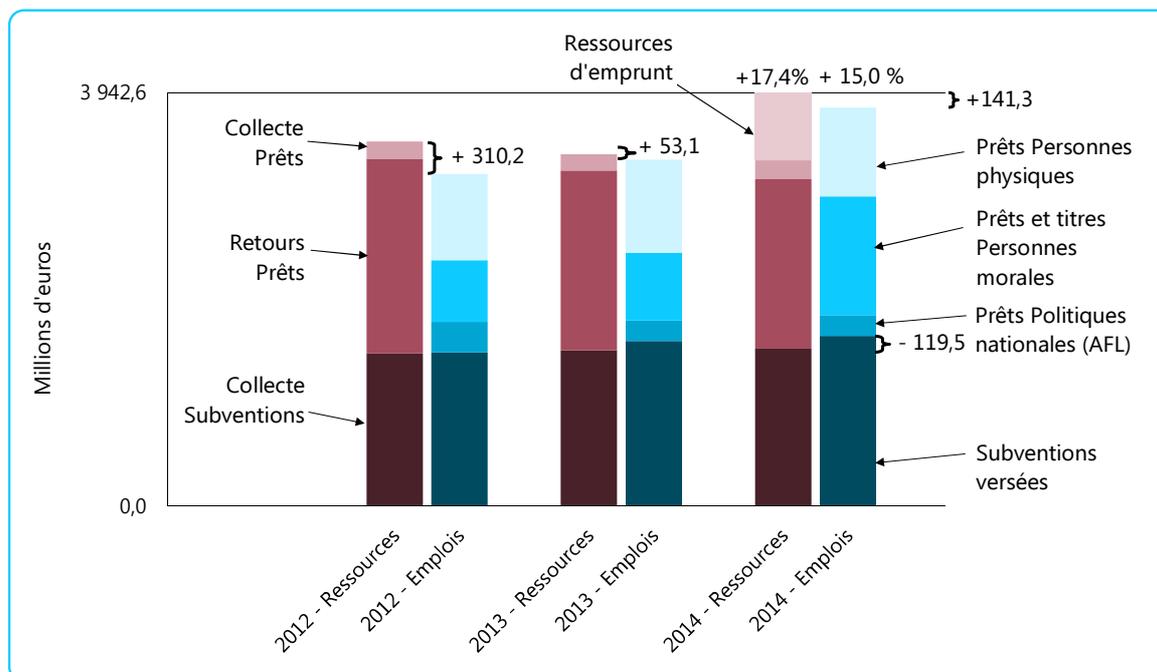
² Pour l'exercice 2012, les données provisoires d'un organisme sont utilisées en lieu et place des données définitives car cet organisme n'avait pas pu fournir ses données définitives.

³ Il s'agit de flux rattachés à l'exercice qu'ils se soient ou non traduits par des mouvements de trésorerie.

⁴ L'expression P(S)EEC est utilisée pour désigner la PEEC et la PSEEC.

millions d'euros en 2013 et de 10,8 millions d'euros en 2012.⁵ Le déficit constaté sur l'exercice s'explique principalement par une hausse de la collecte reçue sous forme de subventions (+1,1%) moins rapide que celle des emplois sous forme de subventions sur la même période (+3,0%). Ces emplois irréversibles représentent ainsi 106,4% de la collecte reçue sous forme de subventions en 2014 contre 106,0% en 2013. Ce déséquilibre est comblé par les autres ressources, notamment les retours de prêts qui contribuent ainsi au financement des emplois irréversibles, réduisant les capacités d'intervention futures des organismes.

Graphique 1 : Évolution comparée des principaux flux de ressources et d'emplois (hors gestion courante)



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012 ; RASF 2013, Annexe II, page 205, prévisions de réalisation pour le financement des politiques nationales 2014)

Tableau 1 : Principaux flux reçus et versés sous forme de subventions de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Collecte sous forme de subventions (A)	1 503,00	100,0%	1 486,72	100,0%	+ 1,1%	1 455,60	100,0%
Subventions personnes morales	204,44	13,6%	251,84	16,9%	- 18,8%	120,13	8,3%
Subventions personnes physiques	69,06	4,6%	55,57	3,7%	+ 24,3%	38,39	2,6%
Subventions nettes Politiques Nationales	1 349,00	89,8%	1 267,87	85,3%	+ 6,4%	1 307,90	89,9%
Total Emplois irréversibles (B)	1 622,51	108,0%	1 575,28	106,0%	+ 3,0%	1 466,42	100,7%
Flux financier irréversible (C) = (A-B)	-119,51	-8,0%	-88,55	-6,0%	+ 35,0%	-10,82	-0,7%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012 ; RASF 2013, Annexe II, page 205, prévisions de réalisation pour le financement des politiques nationales 2014)

Note de lecture : en 2014, le total des subventions versées représente 108,0% de la collecte reçue sous forme de subventions. Le solde entre les subventions reçues et versées est donc négatif et égal à -6,4% de la collecte reçue sous forme de subventions.

Les sections suivantes détaillent l'analyse des ressources et des emplois qui déterminent la synthèse ainsi présentée.

⁵ Ces montants ne tiennent pas compte des flux de gestion courante qui sont intégrés dans les données analysées dans le Rapport annuel statistique et financier. La prise en compte de ces flux aboutit à un solde négatif de 143,5 millions d'euros pour l'année 2013 et de 69,5 millions d'euros pour l'année 2012.

2.2 LES RESSOURCES P(S)EEC HORS CESSIONS D'ACTIFS

Selon les articles L.313-3, R.313-29-1 et R.313-29-2 du CCH, les ressources de la PEEC et de la PSEEC sont issues :

- ▶ des versements reçus des assujettis, sous déduction des remboursements faits par les CIL au titre de la participation antérieurement perçue sous forme de prêts (collecte nette) ;
- ▶ des retours de prêts antérieurs consentis grâce aux ressources de la PEEC et de la PSEEC ;
- ▶ des emprunts de l'UESL ;
- ▶ de l'affectation de tout ou partie du résultat des collecteurs agréés.

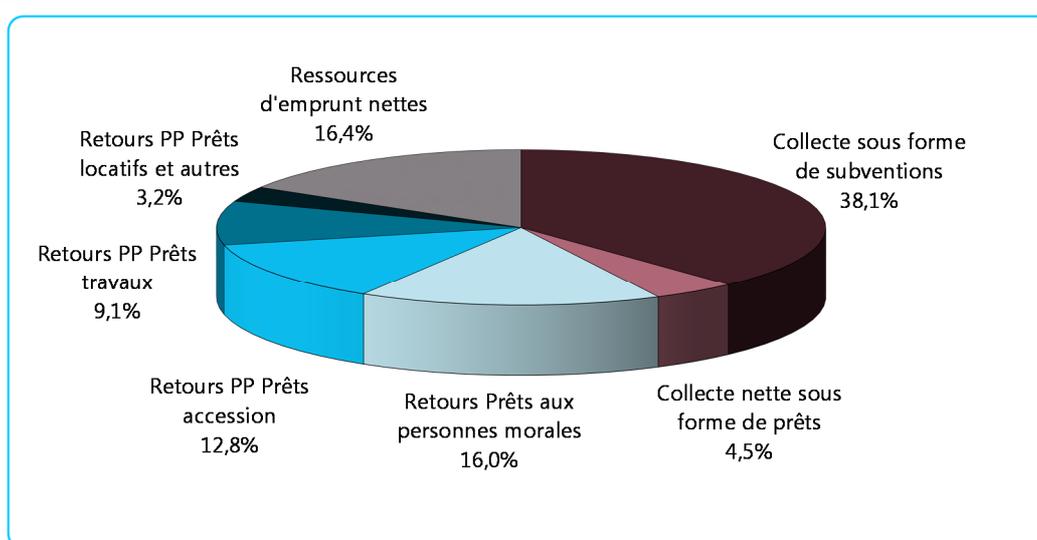
Appréciées en termes de flux effectifs au niveau des collecteurs, les ressources se limitent en réalité :

- ▶ à la collecte nette reçue (obligatoire et volontaire) ;
- ▶ aux retours de prêts accordés aux personnes morales et physiques ;
- ▶ à la mobilisation des emprunts souscrits par l'UESL ;
- ▶ et aux produits des cessions d'actifs financés sur fonds P(S)EEC non intégrés dans la présente note.

2.2.1 Synthèse des ressources

Le montant total des ressources de la P(S)EEC s'élève à 3 942,6 millions d'euros, soit 17,4% de plus qu'en 2013 (voir en annexe, page 14). En 2014, les remboursements de financements accordés représentent 41,0% des ressources de la P(S)EEC, soit un peu moins que les versements nets reçus des entreprises qui s'élèvent à 42,6% des ressources, le solde étant constitué par les ressources d'emprunt qui atteignent 16,4%.

Graphique 2 : Répartition des ressources P(S)EEC en 2014



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014)

2.2.2 La P(S)EEC nette reçue

La P(S)EEC nette reçue correspond à l'ensemble des fonds reçus des employeurs sous forme de subventions et sous forme de prêts, sous déduction des remboursements faits aux employeurs des fonds antérieurement perçus sous forme de prêts.

Selon les données recueillies, la P(S)EEC nette reçue est de 1 679,0 millions d'euros en 2014, soit 2,2% de plus qu'en 2013 (voir Tableau 2).

La collecte reçue sous forme de subventions représente 89,5% de l'ensemble de la collecte en 2014. Elle constitue une ressource définitivement acquise pour « Action Logement ». La participation obligatoire sous forme de subventions en est la principale composante (81,2% de la collecte totale en 2014), alors que la part de la participation volontaire reçue sous forme de subventions ne pèse que 0,2%. La compensation reçue de l'État pour le passage de 10 à 20 salariés du seuil d'assujettissement à la PEEC représente 7,9% de la collecte totale reçue en 2014. Le reversement des 2/3 de la collecte reçue par les organismes HLM demeure marginal, à 2,7 millions d'euros en 2014.

Quant à la P(S)EEC reçue sous forme de prêts, elle constitue de par sa nature une ressource temporaire pour « Action Logement ». Elle s'élève à 176,0 millions d'euros en montant net (313,2 millions d'euros de collecte brute et 137,2 millions d'euros de remboursements), soit un montant supérieur de 12,2% à celui de 2013.

Tableau 2 : P(S)EEC nette reçue de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation obligatoire subventions	1 362,94	81,2%	1 347,74	82,0%	+ 1,1%	1 316,08	81,3%
Compensation 10/20	133,30	7,9%	133,30	8,1%	+ 0,0%	133,30	8,2%
Reversement 2/3 HLM	2,67	0,2%	2,66	0,2%	+ 0,3%	3,15	0,2%
Participation obligatoire nette sous forme de prêts	170,90	10,2%	150,21	9,1%	+ 13,8%	156,75	9,7%
Collecte totale nette PEEC (A)	1 669,80	99,5%	1 633,90	99,4%	+ 2,2%	1 609,29	99,4%
Participation volontaire subventions	4,10	0,2%	3,03	0,2%	+ 35,4%	3,06	0,2%
Participation volontaire nette sous forme de prêts	5,08	0,3%	6,65	0,4%	- 23,5%	7,18	0,4%
Collecte totale nette PSEEC (B)	9,18	0,5%	9,68	0,6%	- 5,1%	10,24	0,6%
Collecte totale nette P(S)EEC (C) = (A+B)	1 678,98	100,0%	1 643,58	100,0%	+ 2,2%	1 619,53	100,0%
Collecte totale P(S)EEC sous forme de subventions	1 503,00	89,5%	1 486,72	90,5%	+ 1,1%	1 455,60	89,9%
Collecte totale nette P(S)EEC sous forme de prêts	175,98	10,5%	156,86	9,5%	+ 12,2%	163,94	10,1%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

Note de lecture : selon la segmentation des fonds utilisée depuis l'entrée en vigueur du décret n°2012-721 du 9 mai 2012, les activités sont classées dans les différents secteurs sur la base des principes suivants : la PEEC désigne toute l'activité relative à l'obligation légale des employeurs assujettis en vertu de l'article L.313-1 du CCH et la PSEEC tout ce qui concerne les entreprises non assujetties ou les versements faits par les entreprises assujetties en dehors du cadre de leur obligation légale. La P(S)EEC correspond à la combinaison de la PEEC et de la PSEEC.

2.2.3 Les retours de prêts

Ils comprennent l'ensemble des remboursements de prêts accordés par les collecteurs, quelles que soient la nature et la durée du prêt qui peut atteindre 30 ans, avec des différés de remboursement jusqu'à 20 ans s'ils sont destinés aux bailleurs sociaux. Les prêts aux personnes physiques n'excèdent pas en général une durée de 15 ans, à l'exception du PASS-FONCIER. Ces retours sont analysés ci-après en distinguant ceux relatifs aux prêts accordés aux personnes morales et ceux inhérents aux prêts accordés aux personnes physiques.

2.2.3.1 Retours de prêts accordés aux personnes morales

Les retours de prêts accordés aux personnes morales atteignent 632,6 millions d'euros en 2014 (Tableau 3, page suivante), en hausse de 2,1%. Ils proviennent :

- ▶ à 29,9% des filiales et autres entreprises liées des collecteurs (contrôle exclusif) ;
- ▶ à 12,7% des autres participations des collecteurs (contrôle conjoint ou influence notable présumée à partir d'un taux de détention d'au moins 20%) ;

- ▶ et à 57,4% des autres personnes morales (aucune participation ou titre détenu, ou participation non significative).

Le montant des retours de prêts aux autres personnes morales (« hors groupe ») en 2014 est très légèrement inférieur à celui de 2013 (-0,1%). A contrario, les retours de prêts intragroupes augmentent sur la période, soit de 5,5% pour les prêts accordés aux filiales et autres entreprises liées et de 4,5% pour les retours de prêts provenant des autres participations. La conjonction de ces évolutions entraîne une faible diminution de la quote-part des retours de prêts « hors groupe » qui passe de 58,6% en 2013 à 57,4% en 2014. À noter que d'après l'analyse des données intermédiaires 2014 des CIL, le total des retours de prêts attendus pour l'exercice 2014 avait été estimé à environ 645 millions d'euros pour 632,6 millions d'euros de retours de prêts réellement constatés selon les données provisoires 2014.

Tableau 3 : Retours de prêts accordés aux personnes morales de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Filiales et autres entreprises liées	189,33	29,9%	179,51	29,0%	+ 5,5%	193,10	29,7%
Autres participations	80,32	12,7%	76,86	12,4%	+ 4,5%	83,26	12,8%
Autres personnes morales	362,98	57,4%	363,21	58,6%	- 0,1%	373,06	57,4%
Retours Prêts Personnes morales	632,63	100,0%	619,59	100,0%	+ 2,1%	649,42	100,0%
Fonds PEEC	621,63	98,3%	589,38	95,1%	+ 5,5%	635,71	97,9%
Fonds PSEEC	11,00	1,7%	30,21	4,9%	- 63,6%	13,72	2,1%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

Note de lecture : les « Filiales et entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent directement ou indirectement un contrôle exclusif. Les « Autres participations » sont constituées des entreprises dans lesquelles les collecteurs détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Les « Autres personnes morales » représentent les entités dans lesquelles les collecteurs ne détiennent aucune participation ou détiennent des participations non significatives sans intention d'agir sur la gestion.

2.2.3.2 Retours de prêts accordés aux personnes physiques

Les retours de prêts accordés aux personnes physiques s'élèvent à 985,6 millions d'euros en 2014 (Tableau 4 ci-dessous), soit une baisse de 9,9% par rapport à 2013.

Tableau 4 : Retours de prêts accordés aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	494,81	50,2%	512,08	46,8%	- 3,4%	516,70	42,7%
Prêts accession indirects	8,42	0,9%	8,05	0,7%	+ 4,7%	4,81	0,4%
Prêts travaux	358,10	36,3%	434,28	39,7%	- 17,5%	519,40	43,0%
Prêts locatifs	121,51	12,3%	138,34	12,6%	- 12,2%	167,20	13,8%
Autres prêts	2,75	0,3%	1,56	0,1%	+ 76,5%	1,13	0,1%
Retours Prêts Personnes physiques (1)	985,59	100,0%	1 094,30	100,0%	- 9,9%	1 209,24	100,0%
Fonds PEEC	938,70	95,2%	1 039,51	95,0%	- 9,7%	1 149,35	95,0%
Fonds PSEEC	46,89	4,8%	54,80	5,0%	- 14,4%	59,89	5,0%
(1) Dont Mandats de gestion	1,75	0,2%	1,94	0,2%	- 9,7%	2,05	0,2%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

Par nature, leur ventilation montre une prédominance des retours de prêts accession directs (50,2%). Les deux autres catégories significatives sont les retours de prêts travaux (36,3%), dont la proportion élevée s'explique par l'importante diffusion du prêt PASS-TRAVAUX de 2000 à 2008, ainsi que les retours de prêts locatifs (12,3%) qui correspondent aux remboursements générés par les avances et les mises en jeu LOCA-PASS. Les prêts accession indirects (PASS-FONCIER en bail à construction portés par une structure intermédiaire, par opposition aux prêts accession directs constitués des prêts accession classiques et du PASS-FONCIER en prêt

avec différé) sont en phase de différé d'amortissement et aucun remboursement significatif ne devrait intervenir avant une dizaine d'années.

2.2.4 Les ressources d'emprunts nettes

Une convention a été signée entre l'UESL et la CDC prévoyant un emprunt de 3 milliards d'euros sur la période 2013-2017. Une première tranche de 900 millions d'euros a été concrétisée en 2013 sur lesquels 652,3 millions d'euros ont été mobilisés en 2014 par les CIL (à l'exception du CIL DE LA MARTINIQUE) selon les données provisoires déclarées par ces derniers. Compte tenu des remboursements intervenus sur l'année 2014, les ressources nettes issues de l'emprunt s'élèveraient à 645,4 millions d'euros à la fin de l'exercice.

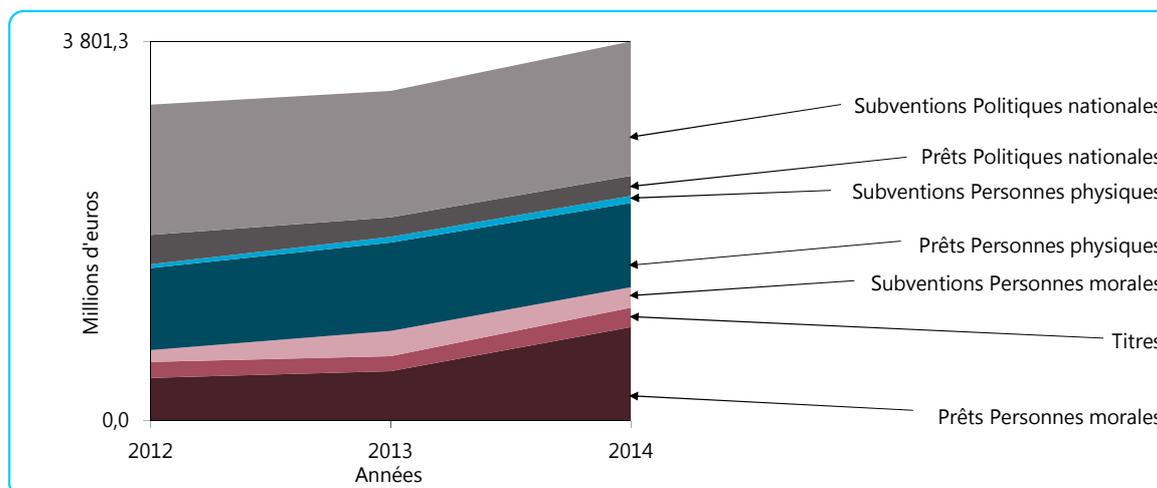
2.3 LES EMPLOIS P(S)EEC

La loi du 25 mars 2009 et ses décrets d'application (décrets-emplois et décret-enveloppes) ont redéfini le périmètre d'intervention d'«Action Logement ». Après une nette baisse des emplois en 2011 et en 2012, la tendance s'est inversée en 2013 avec une légère hausse du total des emplois, tendance qui s'est accentuée en 2014.

2.3.1 Synthèse des emplois

La contribution des CIL aux emplois de la P(S)EEC s'élève à 3 801,3 millions d'euros en 2014 contre 3 304,4 millions d'euros l'exercice précédent.

Graphique 3 : Contribution des CIL aux emplois par grandes catégories



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012 ; RASF 2013, Annexe II, page 205, prévisions de réalisation pour le financement des politiques nationales 2014)

Cette évolution se traduit par une augmentation de 15,0% par rapport à 2013 (voir en annexe, page 13). À l'instar de l'année 2013, l'exercice 2014 est marqué par une évolution contrastée des différentes catégories d'emplois. Ainsi, les concours directs aux personnes morales augmentent significativement (48,7% de plus qu'en 2013) alors que les financements aux personnes physiques diminuent de 2,8% par rapport à 2013. Quant à la contribution des associés collecteurs de l'UESL au financement des politiques nationales, elle augmente de 5,9% par rapport à 2013.

Pour l'ensemble des emplois de la PEEC, le « décret-enveloppes » du 12 mars 2012 modifié a prévu pour 2014 une enveloppe minimale de 3,056 milliards d'euros et une enveloppe maximale de 4,161 milliards d'euros. Le niveau observé des emplois, qui s'établit à 3,785 milliards d'euros d'après les données provisoires, permet

de déduire que le niveau définitif des emplois devrait avoisiner la médiane de la fourchette minimale-maximale définie par le décret, mais avec des résultats contrastés selon les catégories d'emplois.

Tableau 5 : Synthèse du « décret-enveloppes »

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014				Exercice 2013		Exercice 2012	
	Minimum	Maximum	Réalisé ⁽¹⁾	%	Réalisé ⁽¹⁾	%	Réalisé ⁽¹⁾	%
Concours Personnes physiques (A)	490,0	780,0	904,3	23,9%	969,0	29,4%	873,9	27,8%
Dont								
PASS-FONCIER et prêts accession ^(*)	340,0	525,0	602,6	15,9%	601,7	18,3%	553,0	17,6%
Prêts travaux			103,7	2,7%	120,3	3,7%	47,1	1,5%
Emplois non ventilés Personnes physiques					0,3	0,0%	35,6	1,1%
Concours Personnes morales (B)	1 252,0	1 830,0	1 332,1	35,2%	896,8	27,2%	693,5	22,1%
Dont								
Fonds propres	450,0	165,0	192,0	5,1%	150,4	4,6%	150,9	4,8%
Subventions au logement social		465,0	204,4	5,4%	216,1	6,6%	104,2	3,3%
Quasi-fonds propres								
Prêts in fine					62,6	1,9%	17,8	0,6%
Prêts amortissables	585,0	820,0	860,6	22,7%	291,0	8,8%	293,1	9,3%
Préfinancements		10,0	75,4	2,0%	76,8	2,3%	33,7	1,1%
Emplois non ventilés Personnes morales					3,0	0,1%	14,0	0,4%
Financement Politiques nationales (C)	1 314,0	1 551,0	1 549,0	40,9%	1 427,0	43,3%	1 572,6	50,1%
Dont								
Subventions AFL								
Prêts AFL	100,0	200,0	200,0	5,3%	200,0	6,1%	300,0	9,6%
Financement PNRU	900,0	900,0	900,0	23,8%	800,0	24,3%	810,0	25,8%
Financement ANAH, PNRQAD et FNAL ^(**)	300,0	300,0	300,0	7,9%	400,4	12,2%	390,0	12,4%
Emplois non ventilés Politiques nationales					0,0	0,0%	0,0	0,0%
Enveloppe totale (F) = (D+E)	3 056,0	4 161,0	3 785,4	100,0%	3 292,9	100,0%	3 140,1	100,0%

(1) Concours Personnes physiques et Concours Personnes morales : emplois effectivement rattachés à l'exercice, avec ou sans mouvements de trésorerie. Financement Politiques nationales : versements effectifs réalisés par l'UESL et provisions pour la couverture de la GRL.

(*) Le "décret-enveloppes" n°2012-353 du 12 mars 2012 modifié ne prévoit aucune enveloppe pour le PASS-FONCIER au titre de l'année 2014.

(**) Le décret d'application du 12 mars 2012 ne prévoit pas d'enveloppe pour le PNRQAD au titre de l'exercice 2014. Concernant le FNAL, la Loi de finances pour 2014 (article 65) a modifié son financement et a transformé le "prélèvement" sur collecte en une "contribution". L'enveloppe prévue pour cette contribution est de 300 millions d'euros pour l'année 2014.

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012 ; RASF 2013, Annexe II, page 205, prévisions de réalisation pour le financement des politiques nationales 2014)

2.3.2 Les personnes morales

Les concours directs⁶ des CIL aux personnes morales augmentent de 48,7% par rapport à 2013 et s'élèvent à 1 335,7 millions d'euros en 2014 (Tableau 6, page 9), dont 1 332,1 millions d'euros au titre de la PEEC. Ce montant observé en 2014 pour les emplois PEEC est supérieur de 80,1 millions d'euros à l'enveloppe minimale prévue. Les emplois directs réalisés au bénéfice des personnes morales en 2014 sont dirigés vers les filiales et autres entreprises liées pour 24,2% (21,6% en prêts et 2,6% en subventions) et vers les autres participations pour 10,7% (8,3% en prêts et 2,4% en subventions), soit une quote-part totale de 34,9% pour les investissements internes aux groupes des collecteurs, sans tenir compte des souscriptions de titres qui représentent 14,6% du total des emplois en direction des personnes morales. La part d'investissement dont bénéficient les autres personnes morales (coopératives HLM, offices, sociétés sans lien capitalistique significatif avec les collecteurs, etc.) correspond au solde, soit 50,5%.

⁶ Les concours analysés ici sont dits directs par opposition aux versements faits à des organismes et programmes nationaux qui sont des financements indirects pour les personnes morales constructeurs et bailleurs.

Par rapport à 2013, on observe en 2014 une importante évolution de la répartition des emplois par nature au profit des prêts, au détriment surtout des subventions et dans une moindre mesure des souscriptions de titres :

- ▶ 70,1% de prêts en 2014 contre 55,2% en 2013 ;
- ▶ 15,3% de subventions et opérations assimilées en 2014 contre 28,0% en 2013 ;
- ▶ 14,6% de souscriptions de titres en 2014 contre 16,7% en 2013, sachant que le montant investi augmente.

Tableau 6 : Concours aux personnes morales de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Filiales et autres entreprises liées	288,91	21,6%	169,92	18,9%	+ 70,0%	108,26	15,3%
Autres participations	111,12	8,3%	61,22	6,8%	+ 81,5%	52,47	7,4%
Autres personnes morales	536,00	40,1%	264,64	29,5%	+ 102,5%	266,57	37,7%
Prêts Personnes morales (I)	936,03	70,1%	495,78	55,2%	+ 88,8%	427,30	60,4%
Titres de participation	193,48	14,5%	149,92	16,7%	+ 29,0%	159,31	22,5%
Autres formes de participation	0,02	0,0%				0,00	0,0%
Titres immobilisés	1,75	0,1%	0,48	0,1%	+ 261,2%	0,65	0,1%
Souscriptions de titres (II)	195,24	14,6%	150,41	16,7%	+ 29,8%	159,96	22,6%
Filiales et autres entreprises liées	34,47	2,6%	52,21	5,8%	- 34,0%	18,65	2,6%
Autres participations	31,74	2,4%	36,41	4,1%	- 12,8%	17,51	2,5%
Autres personnes morales	138,23	10,3%	163,22	18,2%	- 15,3%	83,97	11,9%
Subventions Personnes morales (III)	204,44	15,3%	251,84	28,0%	- 18,8%	120,13	17,0%
Financements Personnes morales (I+II+III)	1 335,71	100,0%	898,03	100,0%	+ 48,7%	707,39	100,0%
Fonds PEEC	1 332,12	99,7%	893,71	99,5%	+ 49,1%	692,18	97,9%
Fonds PSEEC	3,59	0,3%	4,32	0,5%	- 16,9%	15,21	2,1%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

Le Tableau 5 (page 8) montre que le décret-enveloppes 2012-2014 a prévu une enveloppe globale minimale de 1 252 millions d'euros pour 2014 pour les concours aux personnes morales, dont 450 millions d'euros affectés aux fonds propres et aux subventions ainsi que 585 millions d'euros dédiés aux prêts amortissables et aux préfinancements. À noter qu'aucune enveloppe n'a été prévue pour les prêts in fine et les quasi-fonds propres au titre de l'exercice 2014.

À l'intérieur de cette enveloppe, l'UESL a fixé dans son cadrage financier pour l'exercice 2014 (décidé lors du conseil de surveillance provisoire du 27 mars 2014) un objectif de 380 millions d'euros pour les dotations en fonds propres et les subventions (dont 315 millions d'euros de subventions au logement social), soit 70 millions de moins que l'enveloppe minimale prévue par le décret, ainsi qu'une enveloppe de 800 millions d'euros pour les prêts amortissables (dont 550 millions d'euros pour les prêts PLUS/PLAI), atteignant ainsi quasiment le maximum de l'enveloppe annuelle de 820 millions d'euros dédiée à cet emploi.

Selon les données provisoires (cf. Tableau 6 ci-dessus), **204,4 millions d'euros de subventions au logement social** ont été enregistrées en 2014, presque intégralement attribués sur fonds PEEC, **soit une baisse de 18,8% par rapport à 2013.**

Les **souscriptions de titres s'élèvent à 195,2 millions d'euros** pour 2014 (dont 192,0 millions d'euros au titre de la PEEC), **soit une hausse de 29,8% par rapport à 2013.**

Quant aux **prêts distribués en 2014 aux personnes morales**, ils s'élèvent à **936,0 millions d'euros** (constitués quasi exclusivement de fonds PEEC), **soit une augmentation de 88,8% par rapport à 2013.**

2.3.3 Les personnes physiques

Les concours aux personnes physiques diminuent de 2,8% par rapport à 2013 et s'élèvent à 916,6 millions d'euros en 2014 (cf. Tableau 7), dont 904,3 millions d'euros sur les fonds PEEC, pour une enveloppe minimale de 490 millions d'euros et une enveloppe maximale de 780 millions d'euros (cf. Tableau 5, page 8).

Tableau 7 : Concours aux personnes physiques de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	613,06	66,9%	626,79	66,5%	- 2,2%	615,05	71,6%
Prêts accession indirects			0,06	0,0%	- 100,0%	0,70	0,1%
Prêts travaux	105,90	11,6%	121,31	12,9%	- 12,7%	54,73	6,4%
Prêts locatifs	125,79	13,7%	137,80	14,6%	- 8,7%	148,06	17,2%
Autres prêts	2,75	0,3%	1,49	0,2%	+ 83,8%	1,86	0,2%
Prêts Personnes physiques (I)	847,50	92,5%	887,45	94,1%	- 4,5%	820,40	95,5%
Personnes physiques bénéficiaires	69,06	7,5%	55,57	5,9%	+ 24,3%	38,39	4,5%
Personnes physiques bailleurs	0,00	0,0%					
Subventions Personnes physiques (II)	69,07	7,5%	55,57	5,9%	+ 24,3%	38,39	4,5%
Financements Personnes physiques (I+II)	916,56	100,0%	943,02	100,0%	- 2,8%	858,79	100,0%
Fonds PEEC	904,25	98,7%	937,11	99,4%	- 3,5%	837,90	97,6%
Fonds PSEEC	12,31	1,3%	5,91	0,6%	+ 108,4%	20,88	2,4%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

Pour les **prêts accession et les prêts travaux**, le « décret-enveloppes » a fixé entre 340 et 525 millions d'euros le niveau de distribution programmé en 2014. L'UESL a annoncé pour la même année un objectif de 525 millions d'euros pour les prêts accession et les prêts travaux (dont 425 millions d'euros pour l'accession et 100 millions d'euros pour les travaux). Sur la base des données provisoires, **613,1 millions d'euros de prêts accession ont été accordés en 2014** (dont 602,6 millions d'euros au titre des fonds PEEC) et **105,9 millions d'euros de prêts travaux** (dont 103,7 au titre de la PEEC), soit un **total de 719,0 millions d'euros**. Ce montant dépasse l'objectif de l'UESL ainsi que la limite supérieure prévue par le « décret-enveloppes ». Il correspond à 78,4% des concours accordés aux personnes physiques en 2014 (66,9% pour les prêts accession et 11,6% pour les prêts travaux). Les prêts accession indirects qui correspondent au PASS-FONCIER sous forme de bail à construction présentent désormais un flux annuel nul. Après une phase de **contraction** observée depuis 2009, **puis une hausse amorcée en 2013, les prêts travaux voient leur niveau diminuer à nouveau en 2014**. En effet, le **montant distribué des prêts travaux baisse de 12,7% en 2014**.

Les **prêts locatifs** représentent 13,7% du total des emplois destinés aux personnes physiques en 2014 et correspondent aux financements LOCA-PASS, avances et mises en jeu des garanties de loyer. Ils **s'élèvent en 2014 à 125,8 millions d'euros**, quasi entièrement composés de fonds PEEC, **soit un montant inférieur de 8,7% à celui de 137,8 millions d'euros en 2013**. Parallèlement à la montée en charge de la GRL (Garantie des risques locatifs), les prêts locatifs se réduisent et correspondent désormais uniquement à l'avance LOCA-PASS (prêt consenti à taux nul pour financer l'accès au logement locatif) et aux décaissements consécutifs aux garanties de loyers accordées avant la GRL ou relatives à des logements appartenant à des personnes morales et faisant l'objet d'une convention au titre de l'article L.351-2 du CCH (APL) ou d'une convention signée avec l'ANAH depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les **subventions accordées** sont quasi exclusivement des concours MOBILI-PASS et MOBILI-JEUNE. Les montants observés **augmentent de 24,3% entre 2013 et 2014 pour s'établir à 69,1 millions d'euros**, constitués presque intégralement de fonds PEEC, soit 7,5% du total des emplois.

2.3.4 Les politiques nationales

Les politiques nationales correspondent aussi bien à des politiques nationales « Action Logement » (AFL, GRL, ...) qu'à des politiques publiques nationales (ANRU, FNAL, ...).

Le financement des politiques nationales regroupe donc les concours à des organismes et à des programmes nationaux tels que l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), l'Association Foncière Logement (AFL), la Garantie Universelle des Risques Locatifs (GURL), l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL et ADIL), etc. Il englobe aussi d'autres actions antérieures à l'entrée en vigueur de la loi du 25 mars 2009 : contribution aux prêts bonifiés CDC, financement du Fonds de soutien (Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale), etc.

Selon les estimations de l'ANCOLS dans le cadre du RASF 2013, les financements accordés par « Action Logement » au titre des opérations rentrant dans le cadre des politiques nationales s'élèveraient à 1 549,0 millions d'euros en 2014, alors qu'ils étaient de 1 427,0 millions d'euros en 2013 (voir Tableau 5, page 8). « Action Logement » finance en 2014 la rénovation urbaine pour 900 millions d'euros (contre 800 millions d'euros en 2013) et le FNAL pour 300 millions d'euros contre 400,4 millions d'euros en 2013. Le niveau de financement de l'AFL devrait atteindre 200 millions d'euros, soit le maximum prévu par le « décret-enveloppes » pour 2014, sachant que ce financement se réalise désormais uniquement sous forme de prêts.

3 LA PEAEC : « PEEC AGRICOLE »

3.1 LES RESSOURCES PEAEC

La collecte totale effectuée auprès des employeurs agricoles occupant au minimum 50 salariés agricoles est pour 2014 de 22,1 millions d'euros, soit 1,4% de moins qu'en 2013 (Tableau 8).

Tableau 8 : Synthèse des principales ressources de la PEAEC de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Participation obligatoire subventions	22,14	84,7%	22,52	87,9%	- 1,7%	32,11	137,2%
Organisme gestionnaire du fonds 1/9 ^{ème} PEAEC ^(*)			-0,07	-0,3%	- 100,0%	-10,94	-46,8%
Collecte totale PEAEC (A)	22,14	84,7%	22,45	87,6%	- 1,4%	21,17	90,4%
Retours Prêts Personnes morales							
Retours Prêts Personnes physiques	3,99	15,3%	3,18	12,4%	+ 25,5%	2,24	9,6%
Retours de prêts PEAEC (B)	3,99	15,3%	3,18	12,4%	+ 25,5%	2,24	9,6%
Total Principales ressources - PEAEC (A+B)	26,13	100,0%	25,62	100,0%	+ 2,0%	23,40	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

(*) **Note de lecture** : Il est rappelé que la fraction dite 1/9^{ème}, soit un cumul de 10,94 millions d'euros au début de l'année 2012, correspondait à une somme qui devait être versée à un fonds d'intervention à désigner par le Ministère de l'Agriculture et qui figurait dans un compte d'attente. La suppression de cette fraction par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 a rendu cette somme disponible pour les emplois directs des collecteurs à compter de l'exercice 2012. Cette évolution législative explique le transfert de ces fonds du compte d'attente (Organisme gestionnaire du fonds 1/9^{ème} PEAEC) vers un compte de collecte (Participation obligatoire subventions) observé sur l'exercice 2012, d'où un montant apparent de 32,11 millions d'euros en 2012 sur la rubrique « Participation obligatoire subventions » alors que la collecte totale PEAEC stricto sensu de cet exercice s'élève à 21,17 millions d'euros. En 2013 et 2014, le compte d'attente présente un solde nul et la collecte totale PEAEC correspond donc exclusivement à la rubrique « Participation obligatoire subventions », sous réserve d'une régularisation non significative faite par un CIL en 2013.

Les retours de prêts pour 2014 s'élèvent à 4,0 millions d'euros. Ils sont entièrement issus des prêts accordés à des personnes physiques et proviennent des prêts accession et des prêts travaux (cf. Tableau 9, page 12).

Tableau 9 : Retours de prêts consentis au titre de la PEEC Agricole de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Retours Prêts Personnes morales							
Prêts accession directs	1,87	46,8%	1,40	44,0%	+ 33,5%	0,94	42,0%
Prêts accession indirects							
Prêts travaux	2,12	53,2%	1,78	56,0%	+ 19,1%	1,30	58,0%
Prêts locatifs	0,00	0,1%					
Autres prêts							
Retours Prêts Personnes physiques	3,99	100,0%	3,18	100,0%	+ 25,5%	2,24	100,0%
Retours de prêts PEAC	3,99	100,0%	3,18	100,0%	+ 25,5%	2,24	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

En synthèse, il ressort de la lecture du Tableau 8 de la page 11 que la **PEAC continue sa montée en charge et ses ressources demeurent principalement constituées de la collecte (84,7%)**.

3.2 LES EMPLOIS PEAC

Les emplois réalisés en 2014 au titre de la **PEAC** s'élèvent à **9,0 millions d'euros** (voir Tableau 10 ci-dessous) et sont intégralement au bénéfice des personnes physiques, soit par ordre d'importance décroissante :

- ▶ 8,5 millions d'euros pour les prêts accession et travaux principalement ;
- ▶ 0,4 million d'euros de subventions « Agri-Mobilité » ;
- ▶ et 0,1 million d'euros de prêts locatifs.

Tableau 10 : Principaux emplois de la « PEEC agricole » de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Prêts accession directs	5,43	60,5%	4,17	51,7%	+ 30,4%	4,35	53,0%
Prêts accession indirects							
Prêts travaux	3,07	34,2%	3,53	43,8%	- 12,9%	3,48	42,4%
Prêts locatifs	0,07	0,8%					
Autres prêts							
Prêts Personnes physiques	8,58	95,5%	7,69	95,5%	+ 11,5%	7,83	95,5%
Subventions Personnes physiques	0,40	4,5%	0,36	4,5%	+ 10,2%	0,37	4,5%
Concours Personnes physiques - PEAC (A)	8,98	100,0%	8,06	100,0%	+ 11,4%	8,20	100,0%
Prêts Personnes morales							
Subventions Personnes morales							
Concours Personnes morales - PEAC (B)							
Total Principaux emplois - PEAC (A+B)	8,98	100,0%	8,06	100,0%	+ 11,4%	8,20	100,0%

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

Comparés aux ressources, les emplois au titre de la **PEAC** demeurent relativement faibles (9,0 millions d'euros d'emplois contre 26,1 millions de ressources), même si ces derniers ont en 2014 plus fortement progressé que les ressources (+ 11,4% contre + 2,0% de hausse des ressources, voir Tableau 8, page 11).

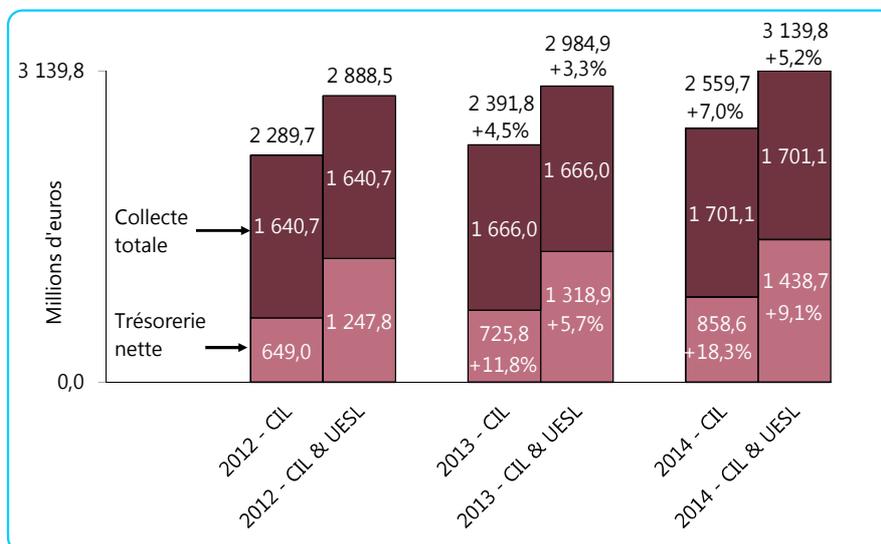
4 LA TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2014, la trésorerie globale des CIL s'élève à 2 559,7 millions d'euros, soit 7,0% de plus qu'au 31 décembre 2013. Après neutralisation de la collecte de l'exercice, la trésorerie disponible (trésorerie

globale nette de la collecte) croît de 18,3% pour s'établir à 858,6 millions d'euros contre 725,8 millions d'euros en 2013.

En intégrant la trésorerie de l'UESL, la trésorerie globale progresse de 5,2% par rapport à 2013, en s'établissant à 3 139,8 millions d'euros en 2014. Quant à la trésorerie globale UESL-CIL nette de la collecte, elle croît de 9,1% entre 2013 et 2014 pour se monter à 1 438,7 millions d'euros.

Graphique 4 : Trésorerie globale des collecteurs et de l'UESL



Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

Tableau 11 : Synthèse de la trésorerie de l'UESL et des collecteurs associés de 2012 à 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014				Exercice 2013			Variation 2014/2013	Exercice 2012
	UESL	CIL	TOTAL	%	UESL	CIL	TOTAL		
Valeurs Mobilières de Placement	363,15	634,01	997,16	31,8%	287,89	588,83	876,72	+ 13,7%	752,84
Disponibilités nettes	216,97	1 925,68	2 142,65	68,2%	305,21	1 802,96	2 108,17	+ 1,6%	2 135,70
Trésorerie globale (A)	580,12	2 559,69	3 139,82	100,0%	593,10	2 391,79	2 984,89	+ 5,2%	2 888,54
Collecte totale P(S)EEC		1 678,98	1 678,98	53,5%		1 643,58	1 643,58	+ 2,2%	1 619,53
Collecte totale PEAC		22,14	22,14	0,7%		22,45	22,45	- 1,4%	21,17
Collecte totale (B)		1 701,12	1 701,12	54,2%		1 666,03	1 666,03	+ 2,1%	1 640,70
Trésorerie globale nette de la collecte (A-B)	580,12	858,57	1 438,69	45,8%	593,10	725,76	1 318,86	+ 9,1%	1 247,84

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012)

5 ANNEXE : SYNTHÈSE DES FLUX DE RESSOURCES ET D'EMPLOIS PEEC ET PSEEC DES CIL DE 2012 À 2014

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2014		Exercice 2013		Variation 2014/2013	Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Collecte totale P(S)EEC sous forme de subventions (A)	1 503,00	38,1%	1 486,72	44,3%	+ 1,1%	1 455,60	41,8%
Collecte totale nette P(S)EEC sous forme de prêts (B)	175,98	4,5%	156,86	4,7%	+ 12,2%	163,94	4,7%
Collecte totale nette P(S)EEC (C) = (A+B)	1 678,98	42,6%	1 643,58	49,0%	+ 2,2%	1 619,53	46,6%
Filiales et autres entreprises liées	189,33	4,8%	179,51	5,3%	+ 5,5%	193,10	5,6%
Autres participations	80,32	2,0%	76,86	2,3%	+ 4,5%	83,26	2,4%
Autres personnes morales	362,98	9,2%	363,21	10,8%	- 0,1%	373,06	10,7%
Retours Prêts Personnes morales (D)	632,63	16,0%	619,59	18,5%	+ 2,1%	649,42	18,7%
Prêts accession directs	494,81	12,6%	512,08	15,3%	- 3,4%	516,70	14,9%
Prêts accession indirects	8,42	0,2%	8,05	0,2%	+ 4,7%	4,81	0,1%
Prêts travaux	358,10	9,1%	434,28	12,9%	- 17,5%	519,40	14,9%
Prêts locatifs	121,51	3,1%	138,34	4,1%	- 12,2%	167,20	4,8%
Autres prêts	2,75	0,1%	1,56	0,0%	+ 76,5%	1,13	0,0%
Retours Prêts Personnes physiques (E)	985,59	25,0%	1 094,30	32,6%	- 9,9%	1 209,24	34,8%
Total Retours Prêts (F) = (D+E)	1 618,22	41,0%	1 713,89	51,0%	- 5,6%	1 858,66	53,4%
Ressources totales hors emprunts (G) = (C+F)	3 297,20	83,6%	3 357,47	100,0%	- 1,8%	3 478,20	100,0%
Ressources d'emprunt nettes (H)^(*)	645,36	16,4%					
Ressources totales (I) = (G+H)	3 942,55	100,0%	3 357,47	100,0%	+ 17,4%	3 478,20	100,0%
Filiales et autres entreprises liées	288,91	7,3%	169,92	5,1%	+ 70,0%	108,26	3,1%
Autres participations	111,12	2,8%	61,22	1,8%	+ 81,5%	52,47	1,5%
Autres personnes morales	536,00	13,6%	264,64	7,9%	+ 102,5%	266,57	7,7%
Prêts Personnes morales (J)	936,03	23,7%	495,78	14,8%	+ 88,8%	427,30	12,3%
Titres de participation	193,48	4,9%	149,92	4,5%	+ 29,0%	159,31	4,6%
Autres formes de participation	0,02	0,0%				0,00	0,0%
Titres immobilisés	1,75	0,0%	0,48	0,0%	+ 261,2%	0,65	0,0%
Valeurs d'acquisition des titres (K)	195,24	5,0%	150,41	4,5%	+ 29,8%	159,96	4,6%
Filiales et autres entreprises liées	34,47	0,9%	52,21	1,6%	- 34,0%	18,65	0,5%
Autres participations	31,74	0,8%	36,41	1,1%	- 12,8%	17,51	0,5%
Autres personnes morales	138,23	3,5%	163,22	4,9%	- 15,3%	83,97	2,4%
Subventions Personnes morales (L)	204,44	5,2%	251,84	7,5%	- 18,8%	120,13	3,5%
Concours Personnes morales (M) = (J+K+L)	1 335,71	33,9%	898,03	26,7%	+ 48,7%	707,39	20,3%
Prêts accession directs	613,06	15,5%	626,79	18,7%	- 2,2%	615,05	17,7%
Prêts accession indirects			0,06	0,0%	- 100,0%	0,70	0,0%
Prêts travaux	105,90	2,7%	121,31	3,6%	- 12,7%	54,73	1,6%
Prêts locatifs	125,79	3,2%	137,80	4,1%	- 8,7%	148,06	4,3%
Autres prêts	2,75	0,1%	1,49	0,0%	+ 83,8%	1,86	0,1%
Prêts Personnes physiques (N)	847,50	21,5%	887,45	26,4%	- 4,5%	820,40	23,6%
Personnes physiques bénéficiaires	69,06	1,8%	55,57	1,7%	+ 24,3%	38,39	1,1%
Personnes physiques bailleurs	0,00	0,0%					
Subventions Personnes physiques (O)	69,07	1,8%	55,57	1,7%	+ 24,3%	38,39	1,1%
Concours Personnes physiques (P) = (N+O)	916,56	23,2%	943,02	28,1%	- 2,8%	858,79	24,7%
Subventions Politiques nationales (Q)	1 349,00	34,2%	1 267,87	37,8%	+ 6,4%	1 307,90	37,6%
Prêts Politiques nationales (R)	200,00	5,1%	195,44	5,8%	+ 2,3%	293,93	8,5%
Concours Politiques nationales (S) = (Q+R)	1 549,00	39,3%	1 463,32	43,6%	+ 5,9%	1 601,84	46,1%
Emplois totaux (T) = (M+P+S)⁽¹⁾	3 801,28	96,4%	3 304,36	98,4%	+ 15,0%	3 168,01	91,1%
Flux Ressources - Emplois (U) = (I-T)	141,28	3,6%	53,11	1,6%	+ 166,0%	310,19	8,9%
(1) Dont : Fonds PEEC	3 785,38	96,0%	3 294,13	98,1%	+ 14,9%	3 131,92	90,0%
Fonds PSEEC	15,90	0,4%	10,23	0,3%	+ 55,5%	36,09	1,0%

(*) Les ressources d'emprunt nettes correspondent à l'emprunt CDC mobilisé en 2014 par tous les CIL (sauf le CIL DE LA MARTINIQUE).

Source : ANCOLS (recueil provisoire exercice 2014 ; recueil définitif exercice 2013 ; recueils définitif et provisoire exercice 2012 ; RASF 2013, Annexe II, page 205, prévisions de réalisation pour le financement des politiques nationales 2014)

Note de lecture : les « Filiales et entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent un contrôle exclusif direct ou indirect. Les « Autres participations » sont celles dans lesquelles les CIL détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Les « Autres personnes morales » représentent les entités dans lesquelles les collecteurs ne détiennent aucune participation ou détiennent des participations non significatives sans intention d'agir sur la gestion.